

Grades	Intitulé	Conditions d'accès	Administration générale			Contrôle des Transports Terrestres		
			Inscriptions	Admissibilité	Admission	Inscriptions	Admissibilité	Admission
<b>Classe exceptionnelle</b>	Concours professionnel	<p>Fonctionnaires au moins 1 an au <b>6<sup>ème</sup> échelon</b> de SACDD-CS au 1<sup>er</sup> jour des épreuves et au moins 3 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B.</p> <p>Les candidats au concours professionnel de secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle doivent justifier au 1<sup>er</sup> jour des épreuves d'au moins un an dans le 6<sup>e</sup> échelon du deuxième grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p> <p>Voir l'article 25 du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié.</p> <p><b>Attention toutefois :</b></p> <p>Les candidats non éligibles suite à leur reclassement dans la nouvelle grille au 1<sup>er</sup> septembre 2022, compte tenu des nouvelles conditions de promotion issues des dispositions du décret n°2022-1209 du 31 août 2022, mais qui auraient rempli les anciennes conditions peuvent continuer à prétendre à une promotion (décret n° 2023-448 du 7 juin 2023).</p> <p>En effet le décret n°2022-1209 du 31 août 2022 modifié par le décret n°2023-448 du 7 juin 2023 a prévu au II de son article 3 que les fonctionnaires qui, à la date de son entrée en vigueur appartiennent au premier ou au deuxième grade des corps régis par le décret du 11 novembre 2009 sont réputés réunir les conditions pour une promotion au grade supérieur à la date à laquelle ils les auraient réunies en application des dispositions prévues à par l'article 25 , dans leur rédaction antérieure au 1<sup>er</sup> septembre 2022.</p>	du 26/02/2024  au 05/04/2024	Note de synthèse 3h – coef 3. <b>le 17/09/24</b> Résultats de l'admissibilité le 24/10/2024	Entretien avec le jury: 25 mn dont 10 d'exposé; coef 4. <b>Dossier RAEP</b> pour le <b>15/11/2024.</b> <b>Oral à partir du 02/12/2024.</b> Résultats d'admission dès le 11/12/2024.	du 15/04/2024  au 24/05/2024	Épreuve écrite le 17/09/2024. Résultats de l'admissibilité dès le 24/10/2024.	<b>Dossier RAEP pour le 15/11/2024.</b> <b>Oral à partir du 02/12/2024.</b> Résultats d'admission dès le 11/12/2024.